

que \$314,583.35, soit une différence de \$522,971.65 sur la somme prévue.

Que des subventions en argent et en terres, la somme de \$2,018,769.22 est devenue périmée et inexigible, comme il appert par les procès-verbaux de cette session, page 146.

Que les obligations de la province se trouvaient ainsi réduites de \$2,542,740.87, et que le gouvernement pouvait diminuer, pour autant, le montant de l'emprunt.

Nonobstant cette diminution, le gouvernement a emprunté non seulement la balance entière des \$10,000,000, mais \$11,270, 09; et il a perçu, en outre, le surcroît de revenu annuel de \$840,100 ci-dessus constaté, qui s'élève pour les dernières quatre années, à \$3,364,403.

ENCORE UNE FOIS, QU'A-T-IL FAIT DE TOUT CET ARGENT ?

Il en a détourné une forte partie de sa destination indiquée par la loi qu'il a violée, pour combler le gouffre creusé par ses propres extravagances.

LA SITUATION FINANCIERE.

Nous ne toucherons à cette question que d'une manière générale et nous ne la considérerons que dans son ensemble. Nos amis qui voudraient connaître plus en détail l'histoire financière de notre province pourront se procurer au comité central de Montréal et de Québec l'important discours que M. Shehyn, l'ancien trésorier provincial sous l'administration Mercier, a prononcé lors de la dernière session en réponse à celui de M. Atwater, trésorier actuel. Ils trouveront dans ce discours une étude complète de l'histoire financière de la province depuis la Confédération.

AUGMENTATION DE LA DETTE CONSOLIDÉE ET DU PASSIF TOTAL.

Malgré les taxes et l'augmentation des revenus ordinaires, la dette consolidée et le passif total ont été considérablement